

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	14ème
Nom de site		Numéro	T0EE3B
Adresse du site	1/3, place de l'Amphithéâtre	Hauteur	R+4 (19.88m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G/5G (3500MHz) et partage de la fréquence 2100 MHz 4G/5G.		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Partage de la fréquence 2100MHz 4G/5G (faisceau fixe)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	12/06/2024
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	17/06/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	12/08/2024

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage d'installer son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G 3500MHz (et partage en 2100 MHz).		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour les fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz (3G/4G) et 4G/5G (partage de la fréquence 2100 MHz) orientées vers les azimuts 40°, 175° et 265° et de 3 antennes 5G (3500MHz) orientées vers les mêmes azimuts.		
Distance des ouvrants	Fenêtres situées de 3 à 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G (2100): 40° < 3V/m - 175° < 5V/m - 265° < 1V/m 5G (3500): 40° < 3V/m - 175° < 5V/m - 265° < 1V/m		
22.43m	22.43m pour les antennes à faisceau fixe 22.98m pour celles à faisceau orientable		

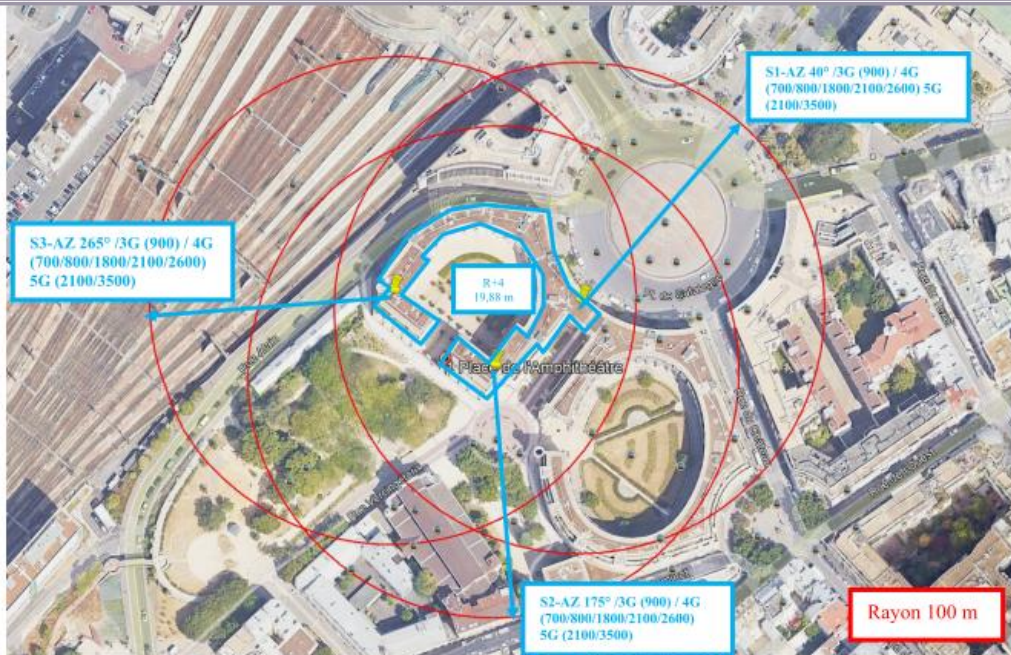
Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à installer 6 antennes intégrées dans des fausses cheminées fixées sur plots métallique
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.

Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

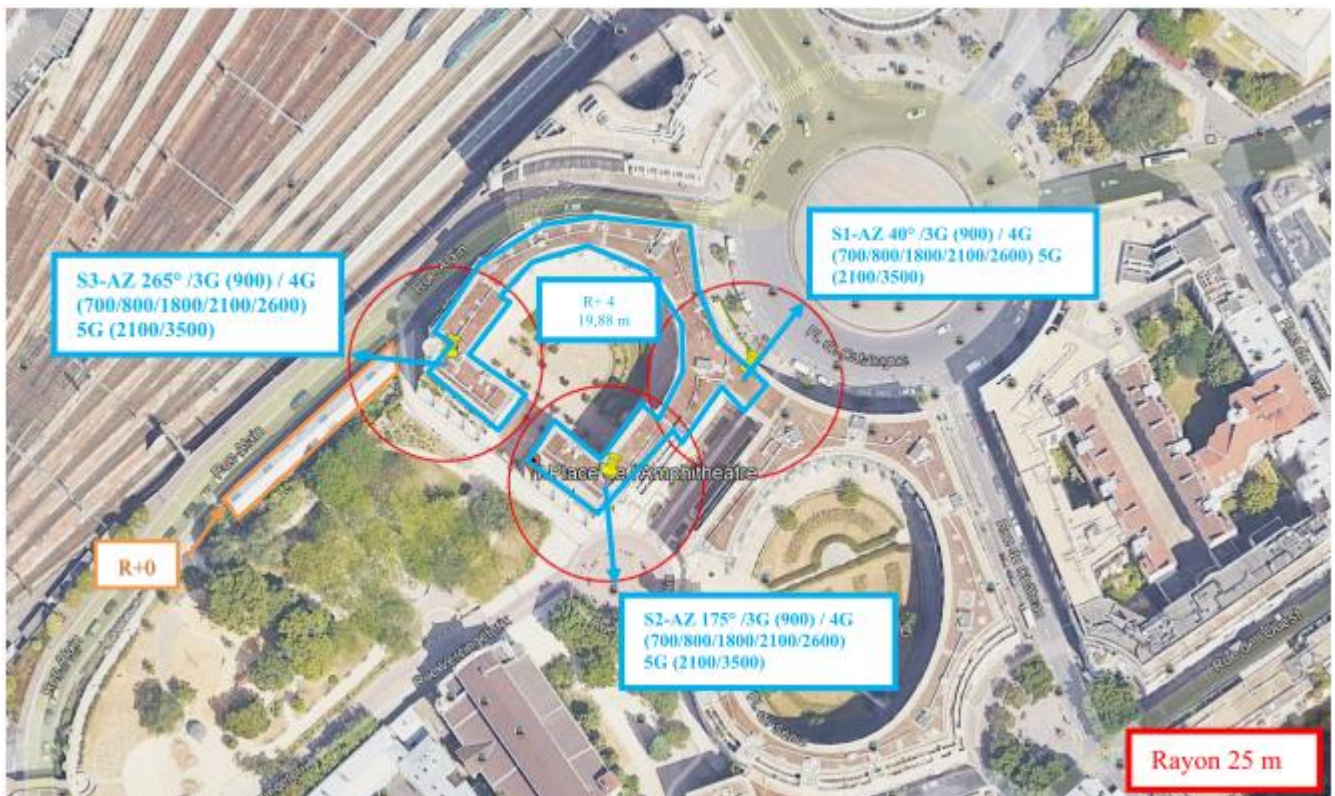
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes



Aucun établissement particulier dans les 100m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 1/3 PLACE DE L'AMPHITHÉÂTRE 75014 PARIS-14E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 40°	Azimut 175°	Azimut 265°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	16.5 m	19.5 m	4.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 175°

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 175°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 1/3 PLACE DE L'AMPHITHÉÂTRE 75014 PARIS-14E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 40°	Azimut 175°	Azimut 265°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	16.5 m	19.5 m	4.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 175°

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 175°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :

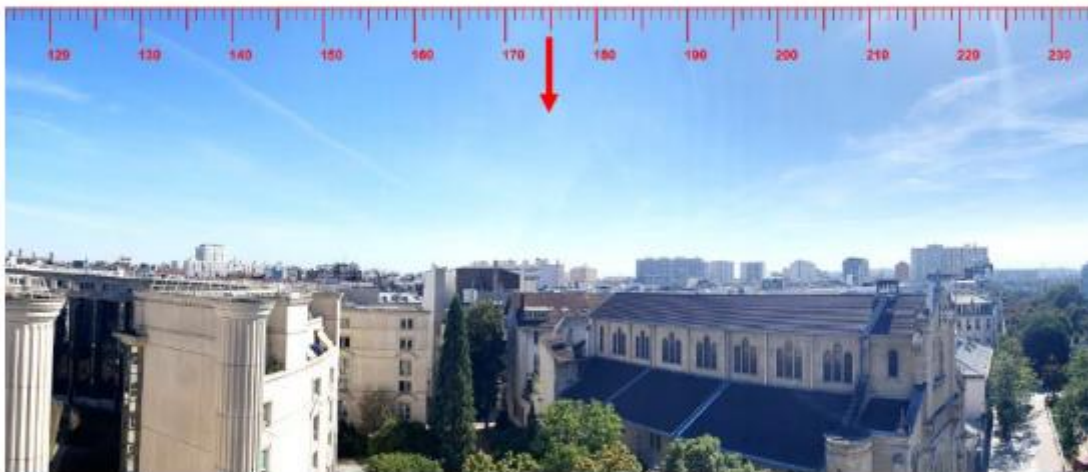


Vue des Azimuts

Azimut 40° :



Azimut 175° :



Azimut 265° :

